ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention alpine

Question écrite n° 50670

Texte de la question

M. Michel Bouvard fait part de son étonnement à M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'absence de réunion, depuis sa prise de fonction, de la commission nationale de suivi de la convention pour la protection des Alpes dite « convention alpine ». En effet, plusieurs protocoles d'application de ladite convention ont été finalisés au cours des derniers mois. D'autres doivent faire l'objet de discussion lors de la réunion des ministres en charge de la convention alpine le 16 novembre en Bavière. Compte tenu de l'urgence de la ratification des protocoles d'application de la convention alpine par le Parlement, qui donnera lieu à débat comme les parlementaires du massif alpin l'ont souhaité, il souhaite connaître dans quels délais le ministre de l'écologie entend consulter la Commission nationale de suivi afin que la position de cette dernière puisse éclairer les débats parlementaires. Il regrette en effet le peu de considération du ministre pour les acteurs de terrain directement concernés par l'impact de ces protocoles d'application pour la vie quotidienne de la population.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le délai de réunion du comité national de suivi de la convention alpine et l'information du comité du massif des Alpes sur la mise en oeuvre de celle-ci. Le comité national de suivi de la convention alpine a en effet été instauré pour garantir une consultation et un échange avec les acteurs locaux sur les principaux débats concernant la convention alpine. Il a été réuni le 10 février dernier. Les membres de ce comité national de suivi de la convention alpine ont été désignés au sein du comité du massif des Alpes afin de garantir une information constante de ce dernier et une représentation équilibrée des différents acteurs concernés. Cette réunion a permis un échange très constructif sur la dernière conférence alpine qui s'est tenue le 16 novembre 2004 en Bavière, ainsi que sur les grands sujets d'actualité et d'avenir de la convention alpine. La consultation des acteurs de terrain constitue pour la ministre de l'écologie et du développement durable une priorité qui s'inscrit dans son objectif de peser à l'avenir dans le façonnement et la mise en oeuvre de la convention alpine et de préparer la présidence de la convention qui échoit à la France en 2007 et 2008. C'est pourquoi elle souhaite que le comité national de suivi de la convention alpine se réunisse désormais régulièrement.

Données clés

Auteur : M. Michel Bouvard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50670
Rubrique : Traités et conventions
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE50670

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8781
Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8145